



Conseil National d'Action Sociale Commission restauration du 15 novembre 2016

En réponse à la déclaration de Force Ouvrière ayant conduit au report de la commission restauration, l'administration nous a finalement transmis des documents sur la quasi-totalité des points à l'ordre du jour.

Bien entendu, nous n'avions encore pas de documents en provenance de la DAP et du Secrétariat Général sur les marchés MGD 2015 et 2017.

Marchés MGD 2015 et 2017 : Restauration des Personnels

- Mise en place de la subvention complémentaire des repas allégés des marchés MGD 2015

Le retard de mise en place de cette subvention est dû à une problématique de mise en œuvre administrative (avenants et conventions à passer), mais aussi à la réticence de certains prestataires qui craignent une forte hausse du nombre de repas allégés (cf. DISP de Rennes).

FO a déploré l'absence de documents de préparation sur ce sujet et a demandé des dates de mise en œuvre de la subvention, destinée à permettre aux agents les moins aisés de se payer un repas avec un plat chaud pour seulement 2,58€ et de ne pas se désocialiser pendant la pause méridienne.

Face à la demande de plusieurs Organisations, le Secrétariat Général va remettre pour le prochain CNAS un point d'avancement des conventions et avenants, établissement par établissement.

- Point d'information sur les marchés MGD 2017

Une partie des marchés 2017 a été publiée, les offres analysées et seraient en cours de négociation.

Malgré les demandes renouvelées de notre syndicat, les représentants de la DAP n'ont pas affirmé de volonté particulière de négocier sur le volet restauration des personnels (tarifs et plages d'ouverture) afin de ne pas ponctionner à nouveau sur les crédits de l'action sociale.

Force Ouvrière a dénoncé l'absence de consultation des organisations syndicales sur ce dossier malgré les engagements pris, de même que l'absence de communication de la part de la DAP, l'absence de prise en compte des remarques écrites qui ont été formulées par courrier et même l'absence de réponse aux courriers envoyés.

Suite aux remarques des OS, et à l'étonnement des représentants de la DAP sur le défaut de communication du cahier des charges du MGD 2017 aux membres du CNAS, le Secrétariat Général nous transmettra enfin ce cahier des charges dans les meilleurs délais.

Force Ouvrière a aussi renouvelé sa revendication de poursuivre aussi le subventionnement sur les établissements en PPP et AOT-LOA en vue d'obtenir les mêmes tarifs sur la formule allégée.

Restauration Services Judiciaires

- Palais de Justice de Paris, site Batignolles

Alors que, dès 2012 la gestion de la restauration au sein du futur site des Batignolles devait être confiée à la Fondation d'Aguesseau, un courrier du Président du CNAS en date du 30 juin 2016 demande la création d'un Restaurant Inter Administratif sur ce site.

La date d'ouverture du site étant décalée au 2^e trimestre 2018, le Secrétariat Général a stoppé les travaux sur le volet restauration du site Batignolles, dans l'attente de la décision du nouveau Secrétaire Général.

Force Ouvrière a fait valoir qu'il serait très difficile de trouver des bénévoles pour gérer ce RIA, et d'autant plus s'ils doivent être en capacité de passer un marché public de restauration (prestataire ou approvisionnement) pour autant de repas.

Cependant, notre organisation a fait remarquer l'absence de données et d'informations sur le contenu du cahier des charges qui devait être préparé par la Fondation d'Aguesseau, et dont la commande a été stoppée par le secrétariat général.

Enfin, nous avons rappelé que les agents auraient pour premier réflexe de regarder le coût du repas qui leur serait facturé, et cela peu importe le montage administratif choisi pour restauration.

Les tarifs de la restauration parisienne gérée par la Fondation d'Aguesseau étant connus du CNAS, notre organisation a demandé que soit communiqué le coût du repas dans un RIA parisien de même capacité.

Pour Force Ouvrière, il manque encore des éléments pour aider à la prise de décision.

- Future cité judiciaire de Poitiers

Dans ce projet, il est annoncé pour 320 agents une salle permettant aux agents de réchauffer des plats et de se restaurer.

Le président du CRAS a fait valoir la nécessité de conventionner avec des restaurants et sur la base du trajet réel qu'effectueront les agents dès l'ouverture de l'établissement (les accès ayant été modifiés par rapport aux plans initiaux).

Force Ouvrière a rappelé que la restauration était un sujet sensible et lié aux conditions de travail. Nous avons précisé que la présence d'une salle de convivialité ne signifie pas que les agents s'y rendront. D'autre part, le temps de trajet vers le lieu de restauration étant inclus dans le temps de la pause méridienne, notre organisation s'est positionnée en faveur d'une convention avec un service de restauration site à proximité de la cité judiciaire.

Quant au tarif, nous avons rappelé que, pour un agent de catégorie C ou B, le tarif du repas ne doit pas dépasser 5€ pour que les agents se rendent sur le site conventionné.

Point d'information restauration PJJ

L'administration nous a informés que tous les CRAS avaient été sollicités et que certains services de la PJJ ne faisaient pas remonter de besoin particulier en matière de restauration.

Notre organisation a remarqué qu'une nouvelle fois l'état des lieux ne pouvait pas être complet. En effet, nous avons porté à la connaissance du Secrétariat Général que certains services de la PJJ n'avaient pas transmis aux agents les questionnaires du sondage national, ce qui expliquait les faibles taux de réponses notamment dans la région Grand Est (Moselle).

Force Ouvrière a aussi pointé l'absence d'état des lieux pour la région Corse, alors que dans certaines villes, comme Ajaccio, les agents du ministère de la Justice n'ont pas d'autre solution de restauration de proximité que les restaurants non conventionnés et les boulangeries.

En réponse à la demande de brochure de présentation des points de restauration conventionnés pour la PJJ, notre organisation a demandé la création d'une brochure pour tous les agents du ministère.

Questions diverses

- Fin de la gratuité de tous les repas pour les élèves de l'ENAP

Lors du Conseil d'Administration de l'ENAP du 30 juin 2016 a été soumis au vote et validé la fin de la gratuité de tous les repas des élèves et agents en formation à l'ENAP.

Force Ouvrière a déploré le passage en force de cette décision, malgré une unanimité des organisations syndicales contre cette décision, alors qu'elle est basée uniquement sur une préconisation de la cour des comptes.

Ainsi, les documents remis parlent de « transfert de charges », d'« économies », et la notion d'agents semble complètement écartée du sujet. Les agents font les frais d'un montage administratif trop complexe à gérer pour l'ENAP. A cause de ces complexités administratives, tous les agents en formation à l'ENAP devront payer 2€ pour avoir accès au petit déjeuner. Or, le petit déjeuner est

considéré par les nutritionnistes comme l'un des repas les plus importants de la journée. Cela témoigne donc de l'humanité avec laquelle sont traités les agents.

De plus, notre organisation dénonce le coût de repas s'élevant à 6 € par jour pour les élèves (petit déjeuner et repas du soir), alors qu'il s'agit des agents du Ministère ayant les revenus les plus faibles. Au moment même où le Ministère de la Justice parle d'attractivité des métiers pénitentiaires, Force Ouvrière ne peut pas accepter que les conditions d'accueil des agents soient aussi déplorable et que ce soient une nouvelle fois les agents ayant le moins de ressources qui se retrouvent touchés par ces mesures purement politiques, opportunistes et financières.

Avec de telles conditions de formation, les agents n'hésiteront pas à se tourner vers une carrière dans d'autres ministères pour bénéficier de meilleures conditions de travail et de formation.

- Restauration au CPH de Créteil

Force Ouvrière a demandé que les 20 agents du CPH de Créteil puissent bénéficier d'une restauration conventionnée car ils n'ont pas de restaurant administratif à proximité. Malgré les demandes de ces agents et leurs propositions de sites de restauration, à ce jour aucune convention n'a pu être montée par le DRHAS de Paris et aucune autre solution, de type ticket restaurant par exemple, n'a été mise en place.

Les collègues ne peuvent pas rester davantage dans l'attente d'une solution. Le bureau de l'action sociale du Secrétariat Général s'est engagé à suivre ce dossier.

Pour toute question complémentaire, ou pour nous faire remonter un besoin particulier en matière de restauration des agents, n'hésitez pas à contacter vos représentants Force Ouvrière.

Le 15 novembre 2016,
Les représentants Union Justice FO
à la commission de restauration du CNAS